

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Band: 13 (1935)

Artikel: Triens mérovingiens
Autor: Roehrich, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

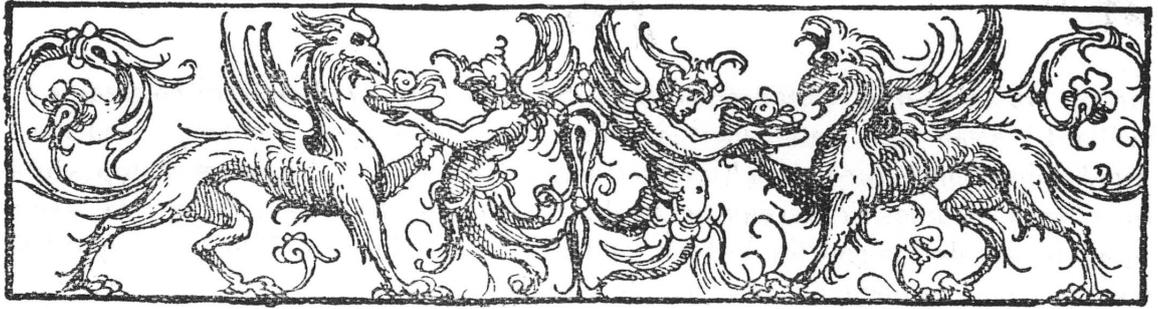
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TRIENS MÉROVINGIENS

A. ROEHRICH.



INSTALLÉS en Gaule au milieu du V^e siècle, alors que la lointaine domination des empereurs de Byzance avait perdu tout pouvoir du fait de l'affaiblissement militaire et de l'anarchie qui avaient favorisé les premières invasions, les rois francs laissèrent tout d'abord l'or romain circuler dans leurs états.

Il est très probable que les premières émissions consistèrent en petites monnaies de cuivre et d'argent. Elles portaient la croix, le chrisme ou encore le monogramme royal.

Sous Clovis (481-511) et ses quatre fils qui se partagent ses états, apparaissent des sous d'or et des tiers de sou à l'imitation de ceux d'Anastase (491-518), de Justin (518-527), de Justinien (527-565). On retrouve plus tard l'imitation de l'or de Maurice Tibère (582-602) et de Phocas (602-610). Ce sont des copies fidèles, sinon artistiques, au buste de l'empereur et à la Victoire dont le type persiste surtout dans le midi de la France. Outre leurs particularités de style, ces pièces portent souvent des signes qui attestent leur origine franque.

Jusqu'alors avait été respectée la tradition romaine qui réservait à l'empereur seul le droit de frapper l'or.

Le roi mérovingien Théodebert (534-548) est le premier qui se rend assez fort et indépendant pour s'attribuer ce privilège impérial. Il fait frapper des monnaies d'or à son effigie et à son nom. Ces espèces sont encore au type romain. Si, dès ce temps, le monnayage mérovingien prend et conserve des caractères autonomes, l'exemple de Théodebert ne fut cependant suivi qu'exceptionnellement par ses successeurs. Ce n'est qu'à Marseille que l'on retrouve une série continue au nom royal.

En même temps, alors que le sou d'or disparaît graduellement, commencent à circuler de très nombreux tiers de sou d'or (qui valaient 13 deniers 1/3 d'argent) portant d'un côté un nom de lieu, de l'autre un nom de monnayeur (*monetarius*).

Les monnaies mérovingiennes peuvent être réparties en quatre groupes: 1) pseudo-impériales, 2) royales, 3) monnaies des églises, 4) monnaies des monétaires. Ces catégories ne représentent pas une suite chronologique, elles coexistent souvent comme nous l'avons vu et chevauchent les unes sur les autres.

L'apparition des frappes ecclésiastiques et de celles des monétaires, fait entièrement nouveau jusqu'alors en numismatique, implique pour les premières l'existence de concessions royales, pour les secondes celle d'affermage du monnayage. Les monétaires étaient très nombreux. On connaît d'autre part plus de 800 noms de lieux différents sur les tiers de sou; il est certain qu'il en a existé davantage, un grand nombre de ces piécettes ayant disparu lors des refontes.

Comment expliquer cette extraordinaire multiplicité des ateliers de frappe d'où sont sortis plus d'un millier de tiers de sou de coins différents ?

Depuis les travaux de Ch. Robert surtout, on sait que les maîtres de monnaie (*monetarii*) étaient, dans les débuts tout au moins, des fonctionnaires (parfois orfèvres) et que la frappe de l'or était en rapport direct avec la perception des impôts. Du Cange donne cette citation de saint Audoin (dans la vie de saint Eloi): « Tradidit eum imbuendum honorabili Viro Abboni vocabulo, fabro aurifici probatissimo, qui eo tempore in urbe lemovicina *publicam fiscalis monetae officinam* gerebat ».

Le monétaire, fermier de l'impôt, levait dans son district les redevances sous forme de métal précieux qu'il transformait sur place en tiers de sol qui lui servaient à payer le prix du fermage aux représentants locaux du fisc royal. Son nom gravé sur la monnaie représentait la garantie, le nom du lieu de frappe donnait l'indication de la provenance de l'impôt perçu.

On conçoit aisément dès lors que ce système très spécial de la liaison de la perception fiscale avec l'émission et la frappe des espèces, que les concessions au clergé, aient produit dans le monnayage mérovingien une grande multiplication des lieux de frappe.

Le travail du graveur et de l'ouvrier monnayeur s'étant très souvent fait dans des localités de minime importance dont le souvenir même est entièrement perdu de nos jours, on possède un très grand nombre de triens qui sont encore, et pour beaucoup d'entre eux, resteront sans doute toujours indéterminés. Les trouvailles mettent fréquemment au jour de pareilles monnaies.

Ces espèces municipales ou ecclésiastiques servaient avant tout aux échanges locaux, aussi s'éloignaient-elles peu de leur lieu de provenance. C'est pourquoi il est de première importance pour la détermination d'un triens rare ou inédit de savoir aussi exactement que possible où et dans quelles circonstances il a été trouvé.

Dans notre région, les ateliers mérovingiens les plus connus sont Genava (Genavinsium Civitas), Losanna (Lausonna Civitas), Gaiacum (Gex), Condate Vicus (St-Claude du Jura), Sidunis Civitas (Sion), Acaunum ou Sanctus Mauricius (Valais).

* * *

Triens de Genève.

De l'officine de Genava, on connaît les noms des monétaires Tinila, Stephanus, Valérianus, Era. On trouve toujours une tête ou un buste diadémé à droite et au revers une croix pattée ou potencée posée sur deux ou trois degrés. Plusieurs triens portent dans le champ l'indication de valeur VII, soit sept siliques¹ (poids). Les triens d'Era présentent cette indication dans la légende circulaire C VII (Celegas VII).

Sur sept triens, le Médaillier de Genève en possède déjà deux de Tinila :

TINILANI MONET	
GENAVA FITUR	var. de Prou 1332
TINILA MUNITARIUS	
GENAVA FITUR	var. de Prou 1331

Voici la reproduction (*fig. 1*) d'un huitième triens, variété nouvelle, qui a été acquis par le Musée en 1934.²



FIG. 1. — Triens de Genève.

Ce triens a été trouvé dans la terre au hameau de Montfleuri, commune de Satigny, près du Château des Bois.

C'est une variété inédite, sans nom de lieu, portant sur les deux faces le nom du monétaire. Elle illustre une fois de plus l'extrême liberté laissée aux graveurs francs par leur maître de monnaie.

Le type de l'effigie, celui de la croix surtout, place ce triens dans la première moitié du monnayage mérovingien. Il a été frappé au début du VII^e siècle. La pureté du métal et le poids de 1 gr. 21 peuvent faire penser que la réduction du sou d'or à 21 siliques de poids n'a pas entraîné de suite la frappe du chiffre VII sur les triens.

¹ 1 silique = 0.1895 gramme.

² D. Buste drapé et diadémé à droite. Le diadème perlé est à un rang. Cheveux hérissés.

TINILA

R. Croix latine pattée sur trois degrés.

TINIL AMONE

Or fin, 12,5 mm., poids 1 gr. 215.

* * *

Triens de Lausanne.

Notre collection s'est enrichie en 1932 d'un rarissime tiers de sou mérovingien, type unique à ce jour. ¹



FIG. 2 — Triens de Lausanne.

Cette pièce unique faisait partie de la collection du prince de Furstenberg. Elle a déjà été signalée, sans description, par A. de Barthélemy dans la *Revue de Numismatique* de 1864, p. 414, et a servi à la description du n° 2117 de Beaufort.

On retrouve le nom du monétaire Gapaugus sur un triens de Lausanne de la première époque, avec buste barbu de face et indication de valeur (VII) au revers. Le tiers de sou pesait en effet sept siliques après la première réduction du sou d'or byzantin de 24 à 21 siliques (sous Maurice Tibère 582-602).

La tête de face surmontée d'une croix paraît dériver de certaines monnaies d'Héraclius (610-641).

Ce rare triens appartient donc très probablement à la première moitié du VII^e siècle. Il ne peut, en tout cas, lui être antérieur.

¹ D. Buste de face, drapé. La tête, imberbe, présente une coiffure stylisée qui retombe sur les épaules. Au-dessus, touchant la tête, une croix à trois branches.

LAUSONNA ∪

R. Croix latine potencée sur trois degrés courts et égaux. Dans le champ, le chiffre VII retourné.

GAPAUGUS MV

Or fin, 12,5 mm., poids 1 gr. 30.

